

Le président

Paris, le 3 avril 2024

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 3 avril 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI
Ilaria CASILLO
Floran AUGAGNEUR
Marie-Céline BATTESTI
Anne BERRIAT
Jean-Pierre BOMPARD
Pascal CLOUAIRE
Christophe DAGUE
François GILLARD
Mireille HEERS
Dominique HOESTLANDT
Thierry LATASTE
Jean-Pierre PONT
Jean-Michel THORNARY
Ginette VASTEL

Président Vice-présidente Vice-président

Pouvoirs

Daniel BIDEAU Cécile GALLIEN Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président Dimitra FINIDORI, chargée de mission Elaura MAILLARD, chargée de mission Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission Nathan DUPONT, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

I. Désignation de garant.e.s (L. 121-17, L. 121-14, L. 121-15-1)

<u>Projet d'extension du terminal conteneur sud du Port de Strasbourg et création d'un hub ferroviaire (67)</u>

Par courrier reçu le 20 mars 2024, le Port Autonome de Strasbourg a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Marc Papinutti se déporte et quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Désiré HEINIMANN et Philippe MERKLING et garants de la concertation préalable.

Projet de plan de mobilité de la grande Agglomération Toulousaine (31)

Par courrier reçu le 18 mars 2024, Tisséo Collectivités a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Antoine LANDEAU et Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI garant.e.s de la concertation préalable.

Réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse

Par courrier reçu le 20 mars 2024, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Richard PASQUET et Mme Marion THENET garant.e.s de la concertation préalable.

PROCÉDURES EN COURS

- I. Désignation de garant.e.s et de membres de CPDP (L. 121-8, L. 121-17, L. 121-14, L. 121-19)
- <u>Débat public autour de la construction d'une paire de réacteurs EPR2</u> sur le site de Gravelines (59)

La CNDP a décidé le 10 janvier 2024 de l'organisation d'un débat public.

Après délibération à huis clos, M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné membre de la commission particulière du débat public (CPDP) sur proposition de M. Luc MARTIN, président de la CPDP.

II. VALIDATION DOSSIER DE CONCERTATION (L. 121-8)

<u>Projet d'extension du site de production pharmaceutique Novo Nordisk à Chartres (28)</u>

Présentation par :

Novo Nordisk

Mathilde Bourges, Senior Manager Communication & Affaires publiques Jean-Baptiste Coutant, spécialiste HSE David Ester, Project Vice President Expansion Mathis Ribault, Employer Branding partner François Thiers, Engineering Manager

Etat d'Esprit Stratis (AMO) Grégoire Milot

En présence des garant.e.s : Anne Laporte Jean-Louis Laure Laurent Payard

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation du maître d'ouvrage, préparé dans un court délai. Ils présentent un calendrier de concertation allant du 18 avril au 6 juin 2024, soit 7 semaines. Un échange a suivi avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur l'importance de la collaboration avec Chartres Métropole pour répondre au public pendant la concertation, sur l'impact environnemental du projet durant le chantier, ainsi que sur la nature de l'information à délivrer au public sur les produits fabriqués.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garantes, les garants et les membres de la Commission.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation en demandant une plus grande diversité d'intervenants et intervenantes dans les temps d'échange ainsi qu'un plan de communication dans les modalités de concertation.

<u>Projet de transport en commun en site propre intégral sur l'agglomération du Grand Annecy (74)</u>

Présentation par :

Grand Annecy

Pierre Cailliau-Dubard, directeur général adjoint mobilité

Juan Castro, chef de service TCSPi, direction aménagement et gestion des Infrastructures

Valérie Langlois, chargée de mission concertations

Sylvain Maire, chef du service planification et médiation, direction stratégie des mobilités

Elodie Marot, directrice aménagement et gestion des infrastructures et service de mobilité

Didier Sarda, vice-président mobilité

EGIS Group (AMO)

Jean-François Henric, directeur de mission concertation TCSPi Valérie Lainez, directrice de mission TCSPi Grégoire Mages, chef de projet concertation TCSPi

En présence des garant.e.s : Valérie Dejour Nicolas Le Méhauté Marc Pascal

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation du maître d'ouvrage. Ils présentent un calendrier de concertation de 3 mois, du 30 avril au 26 juillet 2024.

Un échange a suivi avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur le niveau de précision du trajet, l'emprise foncière notamment sur la réversibilité du projet.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garantes, les garants et les membres de la Commission.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation.

III. REDDITION DES COMPTES (L121-8-I) ET LANCEMENT DE LA CONCERTATION CONTINUE (L.121- 14)

<u>Projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à</u> Fos-sur-Mer (H2V) et son raccordement électrique (13)

Présentation par :

H2V

Ann-Katrin Bureau Jego, directrice de la communication, des relations Institutionnelles & RSE François Guillermet, directeur du projet

Systra (AMO)

Emmanuelle Casado, chargée d'affaire concertation Séverine Dumont, responsable métier concertation, région Sud Est

RTE

Pascal Espigat, pilote décarbonation Elisabeth Limagne, responsable de projet Gérald Sambardier, chargé d'études concertation environnement

En présence des garants : Vincent Delcroix Christophe Karlin

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage a répondu aux questions du public. Les collectivités publiques locales ont apporté quant à elles des informations partielles aux questions du public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garants ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- les maîtres d'ouvrage touchent un large public lors de la concertation continue ;
- les collectivités publiques (État, Région, Département, Métropole et Communes), ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) participent à la concertation continue en vue de répondre aux interrogations du public, notamment en matière d'infrastructures routières et de logements, dans le cadre du débat global sur le territoire de Fos-sur-Mer, le cas échéant ;
- les maîtres d'ouvrage se coordonnent avec les porteurs des projets Carbon et GravitHy, si ce dernier projet est confirmé à l'issue de sa propre concertation préalable, en vue d'assurer une cohérence dans l'organisation des concertations continues et une optimisation des participations ; cette coordination sera également assurée par les garants.

Par ailleurs, la Commission nationale recommande de laisser le site de la concertation ouvert le temps de la concertation continue.

La Commission nationale désigne MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

<u>Projet de construction d'un boulevard urbain de contournement de Mamoudzou sur l'île de Mayotte</u>

<u>Présentation par :</u>

<u>Conseil départemental</u> Jean-Michel Lehay, directeur des routes Salime M'Dere, Premier Vice-président

En présence du garant : Daniel Guérin

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que les réponses des maîtres d'ouvrage répondent aux questions du public, à l'exception des interrogations portant sur l'habitat informel et de celles portant sur les aménagements mis en place sur les cours d'eau.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- les interrogations sur l'habitat informel et celles portant sur les aménagements mis en place sur les cours d'eau fassent l'objet de plus grandes précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue ;
- la diffusion de l'information ne se limite pas simplement au site de la concertation, mais au territoire de Mayotte, par les supports de communication du Conseil départemental, de la Communauté d'agglomération (CADEMA) et des médias;
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour que le public puisse déposer des contributions et que des réponses soient apportées aux éventuelles questions du public ;
- le montage financier soit finalisé et confirmé par les partenaires du projet, et rendu public ;
- une étude de trafic soit réalisée et fasse l'objet d'une large information auprès du public ;
- le choix du fuseau se fasse en liaison avec les deux communes concernées et les opérations ANRU situées en limite du projet ;
- un évènement public soit organisé au cours duquel le choix du fuseau retenu pour la réalisation du BUM sera présenté;

- des précisions soient apportées sur le calendrier prévisionnel de l'ensemble des études techniques et de réalisation des aménagements, et que le planning d'intervention des chantiers soit annoncé :
- des événements avec le public soient organisés pour traiter des enjeux liés aux mobilités actives.

La Commission nationale désigne M. Daniel GUERIN pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Projet de Pôle d'écologie urbaine à Nantes (44)

<u>Présentation par :</u>

Nantes Métropole

Marielle Barré-Villeneuve, chargeé de projet dialogue citoyen

Emile Bazin, responsable de service, direction démocratie et stratégie

Laurianne Briatte, responsable du service collecte et traitement des déchets

Mauricette Chapalain, directrice déchets

Mahel Coppey, élue en charge de la politique de prévention de la gestion des déchets, économie circulaire

Philippe Gilles, directeur cycle de l'eau

Sébastien Guimard, directeur démocratie et stratégie

Clémence Legay, chargée de projet thématique déchet

Gaëtan Le Roy, chargé de projet travaux sur ouvrages eau potable assainissement Robin Salecroix, élu en charge de la politique eau potable et assainissement

NEORAMA (AMO) Amandine Daminato Isolde Rivas

En présence des garant.e.s : Karine BESSES Alain RADUREAU

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage répond aux questions du public à l'exception de la demande de publication d'un schéma opérationnel et décisionnel sur chaque projet avec des rétroplannings précis et de la demande d'une esquisse de plan de circulation des camions desservant le pôle de la Prairie des Mauves.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

 le maître d'ouvrage précise les dispositifs d'information du public concernant le fonctionnement et les impacts des projets et qu'il associe les habitant.e.s à la conception et à la mise en place d'instances adaptées au suivi et à l'interprétation des données, notamment sur la qualité de l'air;

- les bilans de gaz à effet de serre de chaque équipement et de l'ensemble du projet soient mis à disposition du public de manière anticipée par rapport aux procédures réglementaires, quitte à les faire évoluer ou proposer plusieurs bilans suivant les options étudiées;
- lors de la réunion publique prévue en juin 2024, des précisions soient apportées par rapport à l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus, et que le maître d'ouvrage présente lors de cette réunion le dispositif de concertation continue envisagé d'ici la première enquête publique;
- le maître d'ouvrage précise le rôle du comité de suivi, et que la mise en place de ce comité se fasse dès l'ouverture de la concertation continue.

La Commission nationale désigne Mme Karine BESSES pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

IV. AVIS DE LA COMMISSION SUR LES MODALITES DE CONCERTATION CONTINUE

Projet CIGEO: Centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs

La Commission constate que le maître d'ouvrage a pris en compte les recommandations formulées par les garant.e.s. Cependant, elle formule des préconisations complémentaires et recommande que :

- la plateforme soit un réel espace permettant au public de s'informer sur l'avancée des réflexions dans le cadre de cette phase de concertation sur la phase industrielle pilote et sa gouvernance, d'assurer une capitalisation au fil de l'eau et de contribuer activement;
- les membres de la conférence citoyenne mise en place par l'Andra en 2021 soient associés à cette nouvelle phase de concertation ;
- l'Andra puisse s'investir pleinement dans l'alimentation de la plateforme (https://www.cigeo.gouv.fr/acteurs), en cours de refonte, dédiée au projet Cigéo pour capitaliser sur l'avancement des réflexions sur les thématiques portées à la concertation continue par l'Andra.

La CNDP émet également plusieurs préconisations concernant la réunion de clôture, sur le fait qu'elle soit :

- précédée d'un dispositif d'information du public annonçant cette réunion :
- un véritable temps d'échange qui permette au public de participer et d'enrichir la concertation sur la phase industrielle pilote et sa gouvernance;
- déclinée au niveau local afin de permettre au public local de s'investir sur des thématiques qui vont au-delà du sujet de l'insertion du projet sur le territoire;
- largement ouverte à tous les publics, quitte à prévoir des modalités mixtes en présentiel et distanciel.

V. QUESTIONS DIVERSES

Programme de travail des services de la CNDP en 2024

Le président présente le programme des services pour l'année 2024. Les débats ont porté sur :

- le travail des secrétariats généraux des débats publics ;
- le coût des prestations du marché cadre de la CNDP relatif à l'organisation des débats publics ;
- l'organisation de la séance plénière (cf. point suivant) ;
- le RGPD;
- l'évaluation des participations du public et l'intelligence artificielle (IA).

Groupe de travail sur l'organisation des séances plénières

Le président rappelle la tenue à venir de ce groupe de travail sur l'organisation des séances plénières et complète la liste des membres intéressés pour y participer.